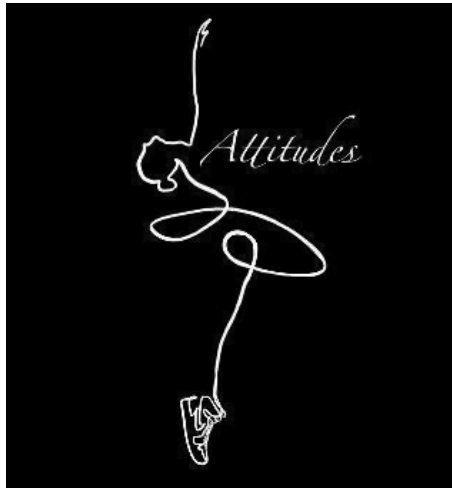




2025/2026

Hip-hop

Afro

Jazz Rock

Modern

Fitness Kuduro

Yoga

DANSE ATTITUDES – ASSOCIATION LOI 1901
SIÈGE SOCIAL en Maison des associations – 2 Avenue Fritz Lang – 78390 BOIS D'ARCY
N°SIRET : 352 091 193 00016 – Code NAF : 804D

Courriel : attitudes.bda@gmail.com

Tél : 07.81.67.70.38



attitudes.bda



Ecole de Danse Attitudes

PLANNING

Disciplines	Âge	Jours	Horaire	Lieu	Niveau	Professeurs
Eveil à la Danse	4/5 ans	MERCREDI	16h00 – 17h00	La Fabrik	Eveil	Hychma
	4/5 ans	MERCREDI	17h00 – 18h00	La Fabrik	Eveil	
Modern Jazz	6/10 ans	MERCREDI	18h30 – 19h30	Salle De danse	Initiation 1/2	Mathilde
	10/15 ans	MERCREDI	19h30 – 21h00	Salle De danse	Elémentaire 1/2	
	Ado/Adultes	MARDI	19h00 – 20h30	Salle De danse	Déb/Intermédiaire 1	
	Ado/Adultes	MARDI	20h30 – 22h00	Salle De danse	Intermédiaire 2	
	Ado/Adulte	MERCREDI	21h00 – 22h30	Salle De Danse	Avancé	
Fitness Kuduro	Tous niveaux	MARDI	19H30 – 20H30	Salle A	Enfants/Adultes	Cathy
	Tous niveaux	JEUDI	19H00 – 20H00	Salle D	Enfants/Adultes	
Yoga	Adultes	MARDI	18h30 – 19h30	Simon Veil	Prénatal / Postnatal	Valérie
	Adultes	MARDI	19h30 – 20h30	Simon Veil	Yoga Yin (Doux)	
	Adultes	VENDREDI	18h00 – 19h15	Salle de Danse	Yoga Vinyasa (Dynamique)	
Jazz Rock	Adultes	LUNDI	19h30 – 21h00	La Fabrik	Débutant / Intermédiaire 1	Richard
	Adultes	LUNDI	21h00 – 22h30	La Fabrik	Intermédiaire 2 / Avancé	Richard
Hip-Hop	6/10 ans	LUNDI	18h00 – 19h00	Salle C	Enfant	Hychma
	6/10 ans	VENDREDI	17h30 - 18h30	Salle C	Enfant	
	10/15 ans	MARDI	18h30 – 20h00	La Fabrik	Enfant/Ado	
	Ados (+15 ans)	MARDI	20h00 - 21h30	La Fabrik	Débutant	
	Adulte	VENDREDI	20h30 - 22h00	Salle De Danse	Débutant	
	Adulte	JEUDI	20h30 - 22h00	Salle De Danse	Avancé	
Afro-Beat	6/15 ans	JEUDI	19h00 – 20h30	Salle De Danse	Tous niveaux	Hychma
	Adultes (+ 15 ans)	VENDREDI	18h30 - 20h00	Salle C	Tous niveaux	

NB : Cours maintenus sous réserve du nombre d'adhérents suffisant. A titre indicatif, les professeurs pourront orienter l'élève vers le cours le mieux adapté.

T A R I F S

Tarif dégressif en fonction du nombre d'heure hebdomadaire PAR FAMILLE

Nombre d'heures de cours hebdomadaire	Tarif Annuel	Nombre d'heures de cours hebdomadaire	Tarif Annuel
1h	200 €	4h	584 €
1h15	223 €	4h15	621 €
1h30	252 €	4h30	630 €
2h	332 €	4h45	646 €
2h15	374 €	5h	670 €
2h30	415 €	5h15	683 €
2h45	451 €	5h30	693 €
3h	474 €	5h45	725 €
3h15	514 €	6h	744 €
3h30	532 €	6h15	775 €
3h45	555 €	6h30	780 €

Cotisation d'adhésion annuelle par adhérent : 2€ en sus de la cotisation annuelle et non dégressive.

Lieux des Cours :

- Gymnase Charles Simon (Ancien Cosec) – 1 rue Alexandre Turpault, 78390 Bois d'Arcy (Salle de Danse, Salle A, C et D)
- La Fabrik – 14 Rue du Parc, 78390 Bois d'arcy
- Simone Veil – 12 rue du Parc, 78390 Bois d'arcy

Tenues : se rapprocher du professeur à la rentrée

Accessoires :

- Yoga : tapis obligatoire !
- Hip Hop / Jazz Rock : Baskets propres
- Modern : Port de chaussons de jazz recommandé

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025/2026

Pour lecture avant signature

Documents à fournir pour l'inscription

- Bordereau d'inscription rempli lisiblement et signé par la personne responsable
- Règlement intérieur dûment signé par la personne responsable
- Règlement de la totalité cotisation (possibilité d'établir 4 chèques qui seront encaissés jusqu'en Décembre 2025)

En cas de dossier incomplet pour le 3 Novembre 2025, l'élève pourra se voir refuser l'accès aux cours.

Calendrier des cours, horaires et planning (Du lundi 15 septembre 2025 au samedi 27 Juin 2026)

Les cours suivent le rythme du calendrier scolaire et n'ont donc pas lieu pendant les périodes de vacances.

Les cours sont maintenus sous réserve du nombre d'inscrits suffisant soit 8 élèves. Dans le cas contraire, les élèves seront basculés dans un autre groupe.

Le planning des cours est fixé et proposé en début d'année scolaire. Cependant, l'école de danse se réserve la possibilité de faire quelques ajustements et changements d'horaire (jusqu'aux vacances de la Toussaint) au cas où un cours n'aurait pas suffisamment de participants, pour permettre d'assurer une certaine dynamique et cohérence pédagogique au sein du groupe. Dans ce cas – et dans ce cas seulement – l'inscription d'un élève pourra être annulée si le changement ne lui permet plus de suivre ses cours selon le nouvel emploi du temps imposé par l'association.

Les cotisations annuelles servent au bon fonctionnement de l'association. Elles sont forfaitaires et non remboursables. A titre exceptionnel, et après accord des membres du Conseil d'Administration, en cas de déménagement ou de contre-indication médicale, ET sur présentation d'une pièce justificative, un remboursement, au prorata des cours non suivis, pourra être envisagé. En cas de pandémie nationale (Covid et/ou autres), nécessitant la fermeture des lieux des cours par la municipalité, indépendante de la volonté de l'association, les cotisations annuelles ne seront pas remboursées. Dans la mesure du possible, si la discipline le permet, les cours seront dispensés en visioconférence.

Les informations concernant l'association, les cours et les spectacles de fin d'année seront transmises uniquement par SMS et courriel. Merci aux personnes ne disposant pas d'adresse email et/ou ne souhaitant pas recevoir de SMS de le signaler lors de l'inscription. **Elles ne pourront cependant pas être prévenues en cas d'absence des professeurs.**

En cas d'absence de l'élève, il convient de prévenir le professeur par l'intermédiaire de notre adresse mail et téléphone.

Protocole sanitaire : (Selon mesures gouvernementales en vigueur)

Responsabilités

L'association est garantie par un contrat de responsabilité civile. **L'élève est donc sous la responsabilité de l'école de danse exclusivement pendant la durée du cours.** Nous demandons donc aux parents de nos élèves d'**accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la salle** où est dispensé le cours et de **les reprendre au même endroit, en fin de cours.** Ni le professeur ni l'association ne pourront être tenus pour responsables en cas d'accident en dehors de la salle de cours et notamment en cas de retard de la personne responsable de l'élève à l'issue du cours.

Déroulement des cours

En cas de non-respect du règlement, d'impayés, d'incivilités manifestes, ou si l'adhérent empêche le bon déroulement du cours par un comportement dissipé, le Conseil d'Administration d'Attitudes se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un élève des cours, sans aucune possibilité de remboursement, ou de réinscription.

Les cours débutent et finissent à l'heure. Nous vous remercions donc de prévoir 10 minutes d'avance pour permettre aux élèves de se changer et d'être ponctuels pour récupérer votre enfant en fin de cours (voir paragraphe « Responsabilité »).

Merci aux parents de veiller à ce que leurs enfants se rendent aux toilettes avant le début du cours, le professeur responsable d'un groupe d'enfants ne pourra faire d'aller/retour et l'association ne pourra être tenue responsable en cas d'incident.

Afin d'éviter tout risque d'accident musculaire dû à un manque d'échauffement, le professeur peut refuser les élèves au cours après un retard de 10 minutes.

Bijoux et montres ne sont pas autorisés dans les cours. Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer en cours. **L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.**

Toute nourriture est interdite dans les salles de cours.

Il est conseillé de marquer la tenue de danse au nom et prénom de l'élève ainsi que les vêtements et sacs laissés au vestiaire.

Spectacles de fin d'année

Le professeur a le droit d'exclure la participation d'un élève au spectacle de fin d'année si l'absentéisme est trop important. A l'inverse, charge UNIQUE au professeur pour les besoins scéniques de faire intervenir les élèves d'autres cours. Toutefois, un élève souhaitant ajouter une chorégraphie autre que son cours se verra dans l'obligation de régler une cotisation supplémentaire suivi d'une demande officielle par mail.

Les places pour assister aux spectacles seront payantes, y compris pour les adhérents et leurs parents. Afin de faciliter l'organisation des spectacles, **merci de tenir vos engagements quant à la présence des élèves, aux diverses représentations, ainsi qu'aux répétitions.** De plus, le conseil d'administration n'étant composé que de personnes bénévoles, nous sollicitons votre aide pour garantir la sécurité et le bon déroulement des spectacles.

Droits à l'image

Des photos et vidéos peuvent être prises dans le cadre des cours dispensés pendant l'année et pendant les spectacles. (À destination de la famille / affichage de l'association / site Internet de l'association / vidéos à destination des élèves pour les répétitions). Si vous ne souhaitez pas donner votre autorisation de droit à l'image, merci de vous signaler auprès de l'association par mail à attitudes.bda@gmail.com.

Traitement des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur en France et, notamment à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018, Attitudes certifie avoir mis en place les moyens nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles et s'engage à ne pas les vendre, louer ou céder à des tiers.

Je soussigné(e).....

Et / ou représentant l'élève.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et m'engage à m'y conformer.

Signature :